

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET

D/96/ 014 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION
D'UN CHEF DE MISSION
DIPLOMATIQUE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret N°D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU Le Décret N° 96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er: Monsieur IBRAHIMA SYLLA, Administrateur Civil,
précédemment Ministre des Transports, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République de Guinée à PARIS (République Française).

ARTICLE 2: Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
Signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 FEVRIER.....1997



GENERAL LANSANA CONTE